



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Enseignement

Question écrite n° 48302

Texte de la question

M. Georges Hage attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur la situation des personnels enseignants non titulaires en fonction dans les établissements du réseau de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE). Contrairement à leurs homologues exerçant en France qui dépendent du ministère de l'éducation nationale, ils ne peuvent se présenter ni aux concours internes ni aux concours spécifiques, ce qui représente un non-respect des dispositions de l'article 25 de la loi n° 96-452 du 28 mai 1996 votée par le Parlement. Il lui demande s'il compte régulariser la situation de ces personnels.

Données clés

Auteur : [M. Hage Georges](#)

Circonscription : - COM

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 48302

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 février 1997, page 746